



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC8-5-40

**OBJET : DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
N°2024CC8-5-98 DU 27-06-2024 SUR L'INSTAURATION DU RÉGIME
D'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION, AUTREMENT APPELÉ
« PERMIS DE LOUER » SUR LA COMMUNE DE CASTELSAGRAT**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIL	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC8-5-40

OBJET : DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024CC8-5-98 DU 27-06-2024 SUR L'INSTAURATION DU RÉGIME D'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION, AUTREMENT APPELÉ « PERMIS DE LOUER » SUR LA COMMUNE DE CASTELSAGRAT

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024, par délibération n°2024CC8-5-98 du 27-06-2024 a décidé d'instaurer le dispositif d'autorisation préalable de la mise en location sur le périmètre arrêté pour la Commune de Castelsagrat.

Lors de cette assemblée, le dispositif de mise en place a été présenté et reste inchangé, mais il convient aujourd'hui d'annuler et de remplacer cette délibération suite à une erreur matérielle quant au nom d'une rue concernée, « rue Alphonse de Poitiers » et non « rue Alphonse Daudet ».

La commune de Castelsagrat souhaite donc mettre en place ce dispositif sur une partie de son territoire sur les secteurs délimités comme suit :

- Rue Notre Dame,
- Rue Alphonse de Poitiers,
- Rue du Plombis,
- Rue Louis Dupiech,
- Place du 14 juillet.

Le Président propose donc :

- d'annuler et de remplacer la délibération n°2024CC8-5-98 du 27-06-2024 pour erreur matérielle sur le nom d'une rue concernée par le dispositif : « rue Alphonse de Poitiers »,
- d'approuver et de l'autoriser ou son représentant à signer la convention de délégation de mise en œuvre jointe en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'annuler et de remplacer la délibération n°2024CC8-5-98 du 27-06-2024 pour erreur matérielle sur le nom d'une rue concernée par le dispositif : « rue Alphonse de Poitiers »,

- d'approuver et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de mise en œuvre jointe en annexe.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

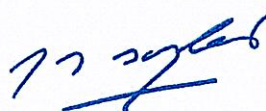
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

AR Préfecture

DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024CC8-5-98 DU 27-06-2024 SUR L'Instauration du régime d' autorisation préalable de mise en location, autrement appelé « permis de louer » sur la Commune De Castelsagrat

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-2025CC8_5_40-DE

Numéro d'acte : 2025CC8_5_40

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2025CC8-5-40 DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE PERMIS DE LOUER CASTELSAGRAT.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2025CC8-5-40 Convention Permis de louer Castelsagrat-CC2R.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 15:26:53

Date de réception de l'AR : 24/04/2025 15:27:26